

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n°2024/016

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreetrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARD Christian pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr BERHAULT Yann pouvoir à Mr CHAMBON Denis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean François pouvoir à Mme DUGUA Isabelle - Mr ILTIS Laurent pouvoir à Mr DURIEUX Jean Luc - Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr PERNOT Bernard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Environnement : Futur schéma de collecte des déchets – choix du scénario technique

L'étude d'harmonisation, d'optimisation et de tarification du service public de prévention et de gestion des déchets a débuté en février 2023, accompagnée par le bureau d'étude EODD et avec les objectifs prioritaires suivants :

- uniformiser le service de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire EBER,
- optimiser le service en maîtrisant les coûts et en réduisant la quantité de déchets produits,
- limiter l'impact environnemental de la gestion des déchets,
- financer le service à 100% par l'utilisateur/le contribuable.

L'état des lieux et du diagnostic a été présenté et il convient désormais de faire le choix du scénario technique de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective.

Pour rappel, le Conseil communautaire du 18 décembre 2023 a retenu le scénario de compostage individuel et collectif pour la collecte des biodéchets.

Rappel des acronymes :

- PAP : porte à porte
- PAV : point d'apport volontaire
- AV : apport volontaire
- CS : collecte sélective
- OMR : ordures ménagères résiduelles
- C1 : collecte une fois par semaine
- C0,5 : collecte tous les 15 jours

Concernant la collecte des Ordures Ménagères et la Collecte Sélective, plusieurs scénarios ont été présentés et discutés en :

- Atelier « élus d'Entre Bièvre et Rhône et élus municipaux » le 28/08/2023,
- Comités de pilotage des 25/09 et 02/10/2023,
- Commission Environnement du 10/10/2023,
- Séminaire, ouvert aux élus communautaires et aux directrices et directeurs des pôles d'EBER, du 04/12/2023.
- Conférences des maires du 11 décembre 2023
- Conseil communautaire du 18 décembre 2023
- Bureau communautaire du 22 janvier 2024

Le bureau communautaire du 22 janvier 2024 a décidé de ne retenir que 2 scénarios à présenter lors du Conseil communautaire du 29 janvier 2024.

Scénario 1 « Apport volontaire »

L'ensemble du territoire est collecté en point d'apport volontaire pour le flux des ordures ménagères et celui de la collecte sélective, avec les papiers et les emballages en mélange.

Scénario 4 : Mixte « Porte A Porte pour les OMR et Point Apport Volontaire pour le tri »
Il s'agit du mode de collecte actuellement pratiqué sur le secteur Est en redevance incitative.

La collecte des OMR est assurée en Porte à Porte avec une collecte majoritairement en C0.5 mais conservée en C1 dans les cas suivants :

- les gros producteurs sur l'ensemble du territoire,
- en juillet et août sur l'ensemble du territoire,
- les centres-villes et l'habitat vertical pour les communes de Beaupaire, Péage de Roussillon, Roussillon, Salaise sur Sanne, Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône, St Maurice l'Exil, Chanas et Sablons.

La collecte sélective avec les papiers et emballages est assurée en Point d'Apport Volontaire sur la totalité du territoire d'EBER.

Le choix du scénario technique permettra d'envisager les scénarios financiers de tarification du futur service public de gestion des déchets à l'habitant en tant qu'utilisateur ou contribuable.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2023 relative au choix de scénario de compostage individuel et collectif pour la collecte des biodéchets,

Considérant la nécessité de déterminer un choix de scénario technique de collecte des ordures ménagères résiduelles et de collecte sélective (emballages et papiers),
Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A la majorité de ses membres,**

VALIDE le choix du scénario technique 4 susvisé pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et de collecte sélective (emballages et papiers),

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD